



Guide rapide du compte de placement CROISSANCEplus

Comprendre le compte d'épargne facultatif pour
les participants du Régime de retraite des CAAT



Les participantes et participants du Régime de retraite des CAAT ont demandé d'autres moyens de faire fructifier leur épargne à l'abri de l'impôt. Notre nouvelle offre, le compte de placement CROISSANCEplus, est une réponse directe à cette demande et reflète notre engagement à offrir des solutions adaptatives, novatrices et avant-gardistes.

Les participants admissibles ont désormais la possibilité de participer à CROISSANCEplus et de bénéficier du rendement des placements du Régime des CAAT, sans que les employeurs participants aient à verser de cotisations supplémentaires.

Le compte CROISSANCEplus est un complément à la rente viagère sûre du participant versée par le Régime des CAAT. Il ne remplace ni ne modifie la pension que les participants accumulent ou perçoivent actuellement.



Qu'est-ce que CROISSANCEplus?

Le compte de placement CROISSANCEplus est un compte d'épargne facultatif qui permet aux participantes et participants du Régime des CAAT de faire croître leur épargne à l'abri de l'impôt et de bénéficier du rendement des placements du Régime. Avec CROISSANCEplus, les participants peuvent faire fructifier leur épargne tout en continuant de bénéficier d'une rente viagère sûre aux termes du Régime des CAAT.

Comment fonctionne CROISSANCEplus?



CROISSANCEplus s'adresse aux participants actifs, différés et retraités du Régime des CAAT.



Les participants peuvent ouvrir un compte de placement CROISSANCEplus et y verser leur épargne à l'abri de l'impôt provenant d'instruments enregistrés d'épargne-retraite admissibles, y compris les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et les régimes de pension agréés (RPA).



Le compte CROISSANCEplus est un complément à la rente viagère sûre du participant versée par le Régime des CAAT. Il ne remplace ni ne modifie la pension que les participants accumulent ou perçoivent actuellement

Valeur pour les employeurs participants



Des avantages accrus pour les employés, sans frais pour l'employeur

CROISSANCEplus est une option d'épargne supplémentaire pour les participants du Régime des CAAT qui leur permet de bénéficier du rendement des placements du Régime. Aucune cotisation supplémentaire n'est requise de la part des employeurs participants.





Offrez davantage à vos employés

Puisque vous êtes un employeur participant au Régime des CAAT, vos employés bénéficient déjà d'un régime de retraite moderne à prestations déterminées. CROISSANCEplus leur offre une solution complémentaire pour faire croître leur épargne à l'abri de l'impôt et profiter du rendement des placements du Régime des CAAT. Avec CROISSANCEplus, les participants peuvent faire fructifier leur épargne tout en continuant de bénéficier d'une rente viagère sûre aux termes du Régime des CAAT.



Aucun effort considérable nécessaire

Le Régime des CAAT communique directement avec les participants qui souhaitent participer à CROISSANCEplus. Ces derniers peuvent transférer des fonds directement par l'intermédiaire du portail en ligne *Ma Pension* ou en remplissant un formulaire lorsqu'ils contactent le Régime.

Principaux avantages pour les participants



Rendement des placements du Régime des CAAT

Les participantes et participants peuvent confier leurs décisions de placement aux spécialistes chevronnés du Régime des CAAT et profiter de l'envergure du Régime et de la composition de ses actifs, notamment le capital-investissement, l'infrastructure et l'immobilier.



Croissance de l'épargne au sein d'une organisation de confiance

Les participantes et participants peuvent consolider leur épargne à l'abri de l'impôt auprès d'une organisation qui met l'accent sur le rendement des placements à long terme.

Le rendement net moyen des placements du Régime sur dix ans était de 9,6 % au 31 décembre 2025.



Participation la vie durant

Les participants actifs, différés ou retraités du Régime peuvent continuer à participer à CROISSANCEplus et à bénéficier du rendement des placements du Régime.

Les participantes et participants trouveront davantage de renseignements sur le site Web du Régime des CAAT et dans le manuel du compte de placement CROISSANCEplus.

Questions fréquemment posées sur CROISSANCEplus

En tant qu'employeur, ai-je quelque chose à faire?

CROISSANCEplus est une offre axée sur les participants. En tant qu'employeur affilié au Régime, aucune cotisation supplémentaire n'est requise de votre part.

Est-il nécessaire d'apporter des changements aux processus de paie en raison de CROISSANCEplus?

Seuls les fonds provenant d'un instrument d'épargne-retraite enregistré admissible peuvent être transférés dans CROISSANCEplus.

Comment le compte CROISSANCEplus s'intègre-t-il aux offres de retraite existantes du Régime des CAAT?

CROISSANCEplus est une offre conçue pour compléter les conceptions de retraite existantes du Régime des CAAT en offrant aux employés un moyen supplémentaire de faire fructifier leur épargne auprès du Régime. Le compte CROISSANCEplus est un complément à la rente viagère sûre du participant versée par le Régime des CAAT. Il ne remplace ni ne modifie la pension que les participants accumulent ou perçoivent actuellement.

Questions fréquemment posées sur CROISSANCEplus

Qui peut participer à CROISSANCEplus?

Le compte de placement CROISSANCEplus est exclusivement réservé aux participants qui bénéficient d'une rente à prestations déterminées aux termes du Régime des CAAT : les participants actifs, différés et retraités.

Les participants peuvent effectuer des dépôts dans CROISSANCEplus avant la fin de l'année de leur 70^e anniversaire, à condition qu'ils soient résidents du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les personnes qui ne participent pas au Régime des CAAT peuvent-elles participer à CROISSANCEplus?

Le compte CROISSANCEplus est réservé aux participants du Régime des CAAT. Les employés qui ne participent pas encore au Régime ne peuvent pas participer à CROISSANCEplus.



Pour toute autre question concernant CROISSANCEplus, envoyez-nous un courriel à employer@caatpension.ca ou communiquez avec votre analyste des pensions.

Visitez caatpension.ca/fr/employers/growthplus pour plus de détails.